

Comment créer mon compte

Cliquer sur « Créer mon espace »

Renseigner les champs :

- Nom de naissance (nom de famille),
- Prénom,
- Date de naissance sous le format JJ/MM/AAAA (exemple : 25/02/1943),
- Numéro d'assuré social (13 chiffres) avec la clé (2 chiffres). Ce numéro est présent sur votre carte vitale ou sur vos bulletins de salaire.

En cas de nom composé : entrer les deux noms ou uniquement le premier. Faire de même en cas de prénom composé (ne pas tenir compte du trait d'union).

Cliquer sur la case « Je ne suis pas un robot » ou saisir le code de vérification

Cliquer sur « suivant ».

Confirmer votre identité en indiquant :

- votre nom d'usage (si différent du nom de famille renseigné précédemment),
- votre adresse postale (rue, code postal sur 5 chiffres et ville),
- votre adresse e-mail (dans les champs E-mail et confirmation E-mail).

Lire et cocher la case d'acceptation des conditions générales d'utilisation.

Cliquer sur le bouton « créer le compte ».

Un premier mail contenant un lien d'activation vous est envoyé.

Cliquer sur ce lien d'activation, un second mail contenant un mot de passe provisoire vous parviendra quasi-instantanément.

Vous pourrez alors accéder à votre espace personnel avec votre numéro d'assuré social et le mot de passe provisoire.

Si vous ne parvenez pas à activer votre compte

- Il peut s'agir d'une erreur technique. Dans ce cas, nous vous conseillons de vous réinscrire
- Vous avez peut-être dépassé le délai (5 jours) de validité du lien d'activation envoyé dans votre boîte mail.

Si tel est le cas, il faut vous réinscrire.

- Vous avez peut-être dépassé le délai (1 jour) de validité du mot de passe provisoire envoyé dans votre boîte mail.

Si tel est le cas, il faut vous réinscrire.

- Votre adresse email est déjà associée à un autre compte Agirc-Arrco.

Notre politique de sécurité impose désormais qu'une adresse mail soit associée à un seul compte. Si vous avez créé un compte pour votre conjoint ou un membre de votre famille, vous devez donc utiliser une autre adresse mail ou modifier celle associée à l'autre compte Agirc-Arrco précédemment créé. Une fois la modification effectuée pour le compte précédent, vous pourrez associer l'adresse mail souhaitée au compte actuel.